



Schweizer Fleisch-  
Fachverband  
Union Professionnelle  
Suisse de la Viande  
Unione Professionale  
Svizzera della Carne



# CONFIRMATION

## HOMOLOGATION DE LA COMPÉTITION

**TYPE DE COMPÉTITION**

---

**ORGANISATEUR**

---

**RESPONSABLE**

---

Cette confirmation de l'homologation de la compétition se base sur l'article 2.3 du règlement 16.15, « Organisation des compétitions ».

Le soussigné confirme dès lors que tous les règlements et directives officiels de la Swiss Wrestling Federation en vue du déroulement de la compétition susmentionnée ont été intégralement mis en œuvre et, ainsi, que la compétition est homologuée.

Lieu / date

/

Signature

Responsable

